à 4 5. 4/4 une conférence sur la Chine et le socialisme japonais.

M. Gérard, homme à une compétence d'autant plus grande pour traiter un sujet tout d'actualité qu'il a séjourné en Chine, à titre d'attaché militaire, de 1889 à 1892, et au Japon comme ingénieur-inspecteur des Ponts-et-Chaussées de 1895 à 1899. Ce sera une réelle bonne fortune pour les membres de la Société de Géographie que de pouvoir entendre ce brillant officier général.

En raison de l'importance de cette conférence, elle aura lieu dans la grande salle des fêtes.

Société des Anciens-Combattants de 1870-71

La Société des Anciens-Combattants de 1870-71, qui a son siège chez M. Henri Delberghe, boulevard Gambetta, sera réunie dimanche prochain 22 décembre à 2 heures 1/2 en un banquet qui aura lieu dans la salle des fêtes de la rue du Sentier.

Simple police

Le rôle de l'audience de simple police d'hier n'était pas très chargé comme contraventions diverses.

Quarante affaires civiles, mais les contraventions relevées à la charge des propriétaires devant particulièrement qui ne balayent pas le trottoir devant du maire, leur enjoignant d'obéissez leur ordonnance du 1er octobre 1894 qui, du reste, ne le voirie ont été appelés à nouveau. Nous en parlerons plus loin.

M. Brouhot, président et M. Houlle commissaire central remplissent les fonctions du ministère public.

Le tribunal statue d'abord sur des affaires de peu d'importance, puis nous assistons à une reconnaissance publique d'innocence d'un vagabond.

Il y a quelques semaines, un jeune gèbre fut insulté rue Saint-Jacques, en face de l'Epicerie Parisienne, par un individu en état ivresse. Un sieur Pierre Prez, 37 ans, souvenir, fut arrêté pour ce fait et transféré à Lille.

Il protesta énergiquement de son innocence et ne tarda pas à être mis en liberté. Des témoignages recueillis par M. le commissaire de police vinrent aussi à l'appui de la justification de Prez. Il avait déjà lors d'une d'une de notre audience, Prez et des témoins déposèrent qu'un individu, nommé Louis Dubillard, chômeur habitant le voisinage, Prez et Dubillard comparaissaient hier à la barre du tribunal en tête de police.

En les voyant situé l'un près de l'autre, on s'expliqua qu'il y avait avoir méprise. Tous les deux sont en effet de même taille et même semblablement. Dubillard, interrogé, s'est tordu à dire qu'il était ivre et ne se rappelait rien; plusieurs témoins affirment au contraire que l'accusé de Prez incriminés. Le Dubillard est Prez hors de cause et condamne Dubillard à 6 jours d'amende pour ivresse; 11 fr. sans sursis et à 1 jour de prison.

Le 20 novembre dernier, un jeune tireur de cordes de la fabrique de tapis de M. Lorthioir, rue du Pont-Vilain, fut victime d'un accident. Cet enfant, en se penchant trop fortement au-dessus d'un bac contenant de l'eau chaude où l'on soit les pièces et où les ouvriers ont l'habitude de plonger leurs gamelles pour réchauffer leur café, tomba dans le bac la tête en avant.

Il en fut retiré étouffé et ne reçut que des brûlures qui heureusement n'eurent pas de suites graves.

M. l'inspecteur départemental du travail avait dressé une contravention à M. Lorthioir en se basant sur l'article 14 de la loi du 12 novembre 1892. M. Duvillier a présenté la défense de M. Lorthioir et s'est efforcé de montrer qu'il était aucunement en faute.

M. Houlle a présenté une courte réplique.

Enfin, M. le juge de paix a prononcé l'acquittement sur simple.

— Deux industriels, M. Desurmont, filature à Tourcoing, et Wolckens mécanicien à Neuville-en-Ferrain, étaient cités pour avoir occupé des ouvriers étrangers n'ayant pas fait la déclaration en conformité de la loi du 8 août 1893. Ils ont été condamnés le premier à 1 franc, le second à 2 fr. d'amende.

— Julie la Sonot, cette ivrogesse endurcie qu'on a encore ramassée plusieurs fois les mêmes dans les rues la semaine dernière, a été condamnée à deux amendes de 5 et 5 francs et à 2 jours de prison.

Les rues particulières. — Les propriétaires de *rues particulières* rue de l'Alma, de l'Amidonnerie et de l'Epinoy ont été l'objet de contraventions pour ne pas avoir balayé leurs rues conformément à un arrêté du maire cette à la suite d'une délibération du Conseil municipal.

Un certain nombre de propriétaires pourvoirent contre pourvoi. M. Legrand plaide pour les douze propriétaires de la rue de l'Amidonnerie.

A l'appui de citations nombreuses de Dalloz d'après *la jurisprudence*, il combat l'arrêté du maire comme abusif comme excédant son pouvoir.

Nous avons noté les arguments plaidés par le Conseil des propriétaires et nous les relaterons dans un prochain numéro.

L'affaire du rouet a été à nouveau renvoyée au 10 janvier.

L'audience a été levée à midi 1/2.

Accident à un gendarme

Hier, vers 3 heures, le gendarme Cugler, de la brigade à cheval de Tourcoing, revenait de tournée à Bondues en compagnie du maréchal des logis Vallon, lorsque près de la gare des Francs, son cheval fut effrayé par le passage du car à vapeur et fit un brusque écart, qui désarçonna son cavalier. Il partit au galop mais fut bientôt arrêté. Le gendarme Cugler s'est blessé assez grièvement au pied. Il porte, en outre, quelques écorchures au visage. Il a été ramené à la gendarmerie en voiture. M. le docteur Bourgeois a été mandé.

Menus faits

Des contraventions pour violences légères ont été relevées dans la journée aujourd'hui à la charge du nommé G., Louis, 45 ans, demeurant rue de Gand et D... Alfre, marchand-ferrant, rue de Gand.

— Un vent Lodercq, passant avant-hier entre rue Carnot remarqua un individu en état de boire, qui venait le prix de se relever et comme il ne semblait, en son état d'ivresse, pas en offrir son prix pour l'amener au poste, on alla chercher un agent responsable ici fut donné.

C'est un nommé Georges V..., rue Gates Lemestre.

Il a été remis en liberté sous qu'une contravention pour ivresse est été relevée à sa charge.

Vagabondage

Avant-hier soir, un individu se présentait au poste de police du Hellemes un billet de logement. Comme il n'était délé présenté une première fois pour le même motif et y a une quinzaine de jours et n'étant pas en possession d'argent, le brigadier Dupilleul, accédé à sa demande en le mettant au violon.

C'est un nommé Dacont Servais, 19 ans, sans domicile ni profession. Il a été maintenu pour vagabondage et sera transféré à Lille ce matin.

WATTRELOS

Sainte-Cécile

Le Rallidement des Trompettes a commencé à fêter la Ste-Cécile dimanche dernier par un grand bal de société, qui a été des plus animés.

L'orchestre dirigé par M. Victor, musicien à l'Harmonie de Wattrelos, a été très goûté.

Rappelons que cette société se fera entendre le dernier dimanche de décembre, dans l'église de Wattrelos.

Nous avons assisté à une répétition et avons pu juger de la valeur de chef, M. Damon, et de MM. Roger et Bégue, solistes.

Philharmonique de Crétinier. — Cette société qui vient tout nouvellement d'être autorisée par arrêté préfectoral, fera ses premières sorties dimanche, *pour se rendre chez les membres honoraires*, sous la direction du dévoué chef, M. Ferret, de Roubaix.

Les Sociétés des Arobers et Colombophile dont le siège est aussi chez ladite accompagneront cette société en musique. Après avoir donné plusieurs sérénades, rejoindront à son local, pour continuer la fête par un grand bal.

Le banquet de l'Union des Travailleurs. — C'est dimanche dernier que cette Société Civique fêtait la Sainte Cécile en son local, rue Derbaix-Roubaix. Nouvelle Rue 110 couverte réunissant tous les membres qui y se honorèrent.

Au dessert, trois discours ont été prononcés par les plus anciens.

Des toasts ont été portés aux présidents, aux membres de la Commission et à la presse.

LILLE

UNE ESCROQUERIE d'un demi-million

Depuis quelques jours, la ferme sont de ville qu'un de nos compatriotes aurait été victime d'une escroquerie d'un demi million.

Les renseignements que nous avons pu obtenir sont très vagues quant à la façon dont l'escroquerie a été commise. On dit qu'un marchande de beurre et d'œufs d'un village du canton d'Haubourdin, aurait, à l'aide de faux titres de propriétés empruntés à un commerçant de cette ville, acheté à ce négociant de Lille, M. D... entier des affaires.

Nous attendrons de plus amples renseignements avant de nommer les personnes en cause.

*

Notre correspondant d'Haubourdin nous adresse au sujet de cette affaire l'information suivante : M. Delaïs, juge d'instruction, accompagné de M. Duparque, son greffier, est arrivé à Haubourdin en sous à 6 heures. Des gendarmes l'attendaient; une voiture a commené le magistrat et son greffier dans la direction de Fournes. Jusqu'à ce jour, le chemin du parquet est motivé par une plainte en escroquerie déposée par M. D..., négociant à Lille, contre une marchande de beurre et d'œufs de Fournes.

Cette femme aurait, à l'aide de fausses signatures et de faux papiers, emprunté à M. D... une somme de cinq cent mille francs.

On ajoute que du crédance ici à cette escroquerie. La personne incriminée habite une petite ferme et cultive quelques hectares de terre; cette ferme rapporte approximativement 150 francs par an, quelques vaches garnissent l'étable et le travail des champs se fait avec un unique cheval.

M. Delaïs a interrogé cette femme, mais nous n'avons pu savoir les réponses qui lui ont été faites.

Je ne puis vous donner par le menu tous les chuchotiers qui circulent, mais généralement on se montre sceptique sur cet emprunt et on ne comprend pas bien, si l'accusation est fondée, qu'une image a pu servir cette somme énorme de cinq cent mille francs.

L'intérieur de la ferme, sans être misérable, ne présente même pas une aisance moyenne et le commerce de beurre et d'œufs de la ferme-ère n'est pas assez considérable pour motiver un roulement de fonds de plus de 25,000 francs.

Nous attendrons les résultats de l'enquête avant de nous prononcer; en tous cas, il est certain qu'une plainte en escroquerie a été déposée au parquet et c'est cette plainte qui a motivé le déplacement du juge d'instruction.

Un abroit filou

Nous avons annoncé, il y a quelques jours, qu'un soldat de l'infant rie de marine avait été dépouillé d'une somme de 600 fr. dont il était porteur.

Voici dans quelles circonstances ce vol a été commis :

M. Marcel Soyez, ex-sous-officier au 43e régiment de ligne, à Lille, contractant le 10 décembre un engagement au 5e régiment d'infanterie de marine à Cherbourg.

Le jeune homme empoché de son prime de rengagement revenait à Lille dans la nuit du 12 au 13 courant par le train de 3 heures du matin.

A la gare, il fit connaissance du nommé André S..., cocher de fiacre connu sous les sobriquets le *boulanger* et la *galette*.

Tous deux montèrent dans une voiture de place et prirent force consommations dans un restaurant de nuit.

M. Soyez voulait aller rue Saint-André, chez un de ses amis qu'il avait quitté à l'hospitalité. S... l'accompagna, et dans le fiacre qui les conduisait, il s'empara du portefeuille de son camarade d'occasion.

Le lendemain matin Soyez alla déposer une plainte, mais le voleur resta introuvable.

Mercredi seulement il revint à Lille et se constitua prisonnier à la maison d'arrêt.

Interrogé par M. Vitry, juge d'instruction, il a avoué avoir volé 40 francs à Soyez. Depuis ce vol il était parti à la campagne d'où il revenait lorsque tout son argent fut dépensé.

M. Soyez affirme qu'on lui a pris cinq billets de cent francs, plus une certaine somme en or et en argent.

*

Les incendies

Deux incendies de peu d'importance se sont déclarés dans la soirée d'hier et ont été rapidement éteints par les pompiers.

Rue de Courtrai

A 4 heures 1/4, un commencement d'incendie s'en lieu au premier étage de l'estaminet du *Petit Soulier*, situé à l'angle des rues de Courtrai et de Pont-à-Raisnes.

Les pompiers du poste de la Halle sont arrivés aussitôt et ont en vite raison du feu.

Les dégâts sont évalués à 300 francs couverte par une assurance. C'est par suite d'un vice de construction de la cheminée que le feu s'est communiqué au gîtage et ensuite au plancher.

Rue Boitelle

Vers 6 heures, les pompiers de la caserne Malux étaient informés qu'un incendie venait de se déc aro dans un magasin en planches, situé dans un terrain vague entre les rues Boitelle et Kléber, auprès de la caserne de gendarmerie.

Ce magasin, qui mesurait 30 mètres de longueur sur 10 de longueur et 3 de hauteur, renfermait une assez grande quantité de pommes de terre, de paille et de lentilles. En quelques instants tout flambait. La pompe à vapeur a été amenée rapidement sur les lieux du sinistre et n'a pas tarité à étendre le feu. Le poste de la rue Fontenoy était également arrivé très promptement.

Les portes se montent à un millier de francs; tout était assuré. On a pu sauver un cheval qui se trouvait dans le mag-sin.

Cette construction appartient à M. Pollet, épicier, rue Saint-Sauveur 82.

Remarqué : M. le commandant Druez, les lieutenants Boivin et Agris, des officiers de gendarmerie. Le service d'ordre était assuré par des gendarmes, A 6 h. 1/2 tout était terminé.

LE NORD

AVESNES

Une bande de voleurs

Le parquet d'Avesnes vient de nommer récemment après mise à Beaurepaire, près Avesnes, à l'effet d'continuer une enquête relative à de nombreux vols commis tant à Beaurepaire qu'à Fréches et autres communes de la partie sud de l'arrondissement d'Avesnes, que dans plusieurs localités de l'arrondissement de Vervins (Aisne).

Tout jusqu'à présent porte à croire que l'on se trouve en présence d'une bande organisée comme étant celle dite des « Escrocs de Carignan » de sinistre mémoire, avec cette différence que la nouvelle bande aurait pour chef un individu très intelligent, s'exprimant avec beaucoup de facilité et ayant une assez grande influence.

Nous laisson son nom quant à présent, quoqu'il soit sur les lèvres de beaucoup de personnes, sauf à y revenir dès que notre indiscrétion ne pourra pas entraver l'action de la justice.

Il paraît que cette dernière de justice a été prévenue et a mandé ouverts du parquet de Vervins.

On nous affirme que les Vues particulières ainsi que par des gendarmes de l'arrondissement de Vervins, ils auraient retrouvé une machine à coudre volée, et qu'avant de la restituer, ils auraient remis, après enquête, quelques autres objets dont ils ont pu reconnaître le propriétaire à leurs collègues de Landrecies, qui procédaient à une enquête très discrète et transmettent leurs renseignements à qui de droit.

Il y a lieu de croire que c'est cette bande qui a été cause dans la région sud d'Avesnes, de nombreux vols, notamment dans les communes de Fourmies, Sains-Richaumont, chez M. Dumez, à Fourmies, chez M. Mairie de la commune de Prisches, objets mobiliers, etc., pour plus de 600 francs.

Les voleurs se payant d'audace revenaient quelques jours plus tard pour tenter un nouveau vol et ne parent arriver à leurs fins, par suite de la présence de M. Denis; ils auraient même reçu une volée de bois de chauffage, mais n'avait fait son chemin, car il se dépouvait à leur envoyer un coup de fusil.

VRF. les Magistrats poursuivent activement les personnes à Beaurepaire; ils ont séjourné plusieurs heures dans cette commune, et, lorsqu'ils partirent avaient fait un grand tour.

Cette affaire paraît devoir avoir une importance exceptionnelle, tant par la quantité des vols commis, que par la personnalité des voleurs, mais *nous y reviendrons* dans un prochain numéro.

55 ANNÉES DE SUCCÈS

Le seul véritable ALCOOL DE MENTHE est l'ALCOOL DE MENTHE **RICQLÈS**

Contre les INDIGESTIONS, maux d'estomac, de nerfs, de cœur, de tête et contre grippe et refroidissements, excellent aussi pour la toilette et les dents. — Récompensé deux fois médailles d'or. — *Exiger le nom de Ricqlès.*

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 20 décembre

Présidence de M. Martin, vice-près dent. — Ministère public : M. Houlle, substitut du Procureur de la République.

Abus de confiance. — Dans notre numéro du 25 novembre, nous avons signalé la condamnation d'un employé de l'industrielle Daniel, Marcel Duvivier, qui s'était approprié l'argent que ses patrons lui remettaient pour aller chez les fournisseurs et avait commis ainsi comme se montant à une assez forte somme.

La présence de Duvivier ayant été signalée à Paris, le zèle fut assez heureuse pour mettre la main sur lui. C'est alors qu'il fut opposition du jugement par défaut rendu par le tribunal correctionnel de Lille à l'audience du 23 novembre, le condamnant à 2 ans de prison et 25 fr. d'amende.

Sur cette opposition, le tribunal a réduit la peine à 15 mois de prison.

Attentat à la pudeur. — Le 19 octobre, un maquignon de Bruxelles rencontrait dans cette ville le jeune Gourcol, tailleur d'habits, âgé de 18 ans, qui avait comme Lille. Prix a pitié vis-à-vis de Samistère, le maquignon offrit à Gourcol la moitié de son lit.

Ce le fonge action fut mal récompensée. Le lendemain matin, Gourcol avait disparu, mais il avait en même temps emporté une somme de 100 fr. soustrait dans le gilet de son bienfaiteur.

Comme il est connu à deux mois de prison.

Employé infidèle — Alfred Coutelessen Gumber, 18 ans, était chez comme garçon de courses dans la maison Brasset, rue Bête-Vous. Son patron l'ayant envoyé to ster une somme de 120 fr. chez un de ses débiteurs, Gumber ne trouva rien de mieux que d'empocher la somme et de ne plus reparaître au bureau.

Deux mois de prison à Gumber.

Dangereux noctambule rue St-Etienne. Dans la nuit du 15 décembre, deux ouvriers en avaient lus qui amen-deux agents de l'ordre. A leur approche, les deux hommes s'enfuyent. Les agents trouvent un jeune homme qui se plaignit d'avoir été à l'attaqué par les fuyards. Ceux ci n'étient pas loin et, se croyant hors de danger, ils crièrent aux agents : « Ah ! ces gens-là ! nous allons vous causer la g... ... les fatiguants.

Les agents se mirent à leur poursuite et les arrêtèrent.

Cambert un journalier, Coltignies Gustave, 19 ans, et un maquignon, Camille Gillis, 21 ans, qui sont condamnés le premier à 15 jours de prison, le deuxième à 20 jours.

TOURCOING

Outrage public à la pudeur. — Le 14 décembre vers 5 heures du soir, Camille Dervyck, 27 ans, domicilé, était à l'estaminet Dendile, rue de Lille, 182. Il était ivre et refusait de régler ses consommations. Un agent fut requis. Camille Dervyck se livra à des manières obscènes devant une division de pompiers.

Coût : pour outrage public à la pudeur, 15 jours de prison ; pour ivresse, 5 fr. d'amende.

MONS-EN-BARŒUL

Bris de clôture. — Diddon Charles, 19 ans, manœuvre de maçon, voulait que le cabaretier Sauvré lui servit à boire à crédit. Le cabaretier refusant, Diddon brisa quelques carreaux de vitres.

Il est condamné à 20 jours de prison.

CYSOING

Vol de poires. — Camille Colin, 15 ans, cordonnier, après avoir examiné longtemps les belles poires qui boussent dans la propriété de Mme veuve Cincile, n'a pas se résister à la tentation d'en cueillir et d'en voler. C'est pour ce fait qu'il comparaît devant le Tribunal. Vu son jeune âge, il est remis à son parent. Le père est déclaré civilement responsable.

Autres affaires

Pour infraction à un arrêté d'expulsion. — 4 mois de prison à Rodolphe Delo, 34 ans, journalier à Roubaix; 4 mois également à Camille Dehuvenne, 27 ans, homme de peine à Flobecq ; 1 mois à Marie Vandenbo ucke, 40 ans, journalière à Court ai; 1 mois à *Frédéric Debouckère*, 41 ans, tisserand à Mouscron, qui est en outre condamné à 5 jours d'amende pour ivresse.

Pour vagabondage. — 8 jours de prison à Marie Baudoin, 18 ans, sans-emploi ; 1 mois à Augustin Gelsvoet, 17 ans, sérobiste à Lille, poursuivi en même temps et condamné pour mendicité.

Les fraudes. — Pierre Dubly, 34 ans, journalier à Quesnoy, arrêté au Moulin de la République, sous Nomain, important de tabac pour une valeur de 187 fr 50, est condamné à trois mois de prison.

Hen i Leroy, 19 ans, journalier à Roubaix, arrêté sous la pinon du Moulin de Wattrelos, important du poivre, est condamné à deux mois de prison.

Anselmi Henri, 20 ans, ouvrier à Roubaix, arrêté à la ferme Camia, sur Wattrelos, important des allumettes, réel e trois jours de prison, mais il bénéficie de la loi Bérenger. A tous ces faits cours, 500 francs d'amende.

Tribunal Correctionnel de Douai

Le drame d'amour de la place du Palais

La salle d'audience du tribunal était trop petite aujourd'hui pour contenir la foule qui venait assister aux débats du drame au couteau qui s'est déroulé le 20 décembre place du Palais.

Zélie Massat, 30 ans, est accusée d'avoir porté un coup de couteau à M. Gaston P..., 21 ans.

M. le président procède à l'interrogatoire.

— Les renseignements recueillis sur vous ne sont pas mauvais. *Votre Lettre* est honorable. Il paraît cependant que vous commettez quelquefois des vols de menus objets.

— J'ai eu des relations intimes avec M. P... depuis le mois de mai. Il m'avait promis, non de m'épouser, mais de me faire un enfant. Il n'avait de relations qu'avec lui. Il voulait me voir chaque jour et sortait de ma chambre vers une heure du matin.

— Vous donnait-il de l'argent ?

— Non, je vivais du peu que je me trouvais.

— Le jeudi 20 décembre, vous vous trouvez devant le magasin de M. Vanoutryve, place du Palais, un couteau et je vous allée à la sortie de l'école en venant de M. P... Mon intention n'était que de l'effrayer, je voulais simplement lui faire peur, je voulais lui faire peur, je voulais lui faire peur. Il m'a demandé l'U. Je commençai à m'attacher à ses pas, toujours lui demandant de revenir chez moi. Il pouvait mon chemin sans me répondre. Place du Palais, il rencontre un ami et je crus m'amuser chez M. P... ne air de défaut. Alors j'ai frappé.

— *Oui, vous lui avez porté un coup de couteau que vous avez caché dans votre manchon ; et vous avez eu du pouvoir plusieurs à vous-même, le tout sans raison.*

Au témoin — Quel âge avez-vous ? 21 ans et six mois.

— Est-ce vrai, ce que dit cette jeune fille ?

— Je l'avoue, c'est le mois de mai ou juin.

— Vous donnait-elle de l'argent ?

— Non.

— Pourquoi l'embrassiez-vous ?

— Elle m'a demandé de l'argent dans les économies pour acheter un revolver et je le quittais. Et puis les avais d'avoir assuré voir avec elle des rapports intimes.

— Ce n'est pas, s'écrie Zélie Massat, M. le Président adresse une admonestation à l'accusée.

— Vous avez dit qu'elle fut enceinte ?

— Oui vers le mois de juin.

— *Vous l'avez quittée au moment où le secours de quelqu'argent que vous surtez pu lui promettre devenait indispensable, presque au moment de se délivrance!*

Me Jouvylaide éloquemment la défense de l'accusée.

Le tribunal condamne Zélie Massat à 8 mois de prison, mais lui accorde le bénéfice de la loi Bérenger.

Rue d'Ivry. — Le 25 novembre, au hameau de Montreuil, commune de Flines-lez-Raches, M. Jean-Baptiste Lécarte, ouvrier tisseur, fut blessé, lui aussi, à coups de couteau par son fils, Gustave-Etienne Fichelle, âgé de 20 ans. Puis Emile Fichelle, âgé de 22 ans, frère du précédent, frappait à coups de couteau sur le père, frappé que Stanislas Fichelle, âgé de 30 ans, aîné des précédents, lui portait des coups.

M. Lécarte, voyant la tournure que prenait les choses et connaissant la brutalité des Fichelle, *traumatisé* par ces coups, alla réveiller Louis Lécarte père, qui habitait « Vieux-Chemin ».

Le père étant porté au secours de son fils, fut aussi frappé par les frères Fichelle. L'un d'eux, le plus jeune, Gustave, qui a passé en Belgique pour échapper à la justice française, qui porta un tel coup d'opinion que la lame pénétra de deux centimètres dans le côté gauche.

Gustave Fichelle est condamné p défaut à 5 ans de prison, Stanislas Fichelle à 6 mois et Emile Fichelle à 3 mois. Tous trois sont en outre condamnés chacun et solidairement à 100 fr. d'amende.

SPECTACLES & CONCERTS

Théâtre Desrousseaux. — L'opérette : *Le Cœur et la Main*, a été bien rendue jeudi soir par toute la troupe.

Mme Fanni était parfaite, le public l'a souvent applaudie dans le baryon, M. Lesquin, son digne partenaire.

M. L. Duvivier avait composé un roi Bobèche comme il en voit peu.

Les chœurs ont bien marché.

Programme des Spectacles et Concerts

Théâtre Desrousseaux. — Bureaux : 6 h. 1/2. Rideau : 8 heures précises. Du 20 décembre.

LE PETIT JACQUES

Drame en 5 actes

FLEUR DE THÉ

Opéra-bouffe en 3 actes

Tourcoing. Trente-cinq jours — 3 fois des fêtes, place Le Verrier — Du vi. 21 décembre.

MARTY E

Grand drame en 5 actes

VILLE DE TOURCOING

Salle des Fêtes. — Place Lavoisier. — Voici le programme du concert que la société des Orphéonistes Crick-Sicks, offrira à ses membres honoraires et bienfaiteurs, le samedi 28 décembre à 8 heures et demie du soir.

PROGRAMME

Première partie

1. Orphéonistes Crick-Sicks: 1810, scène chorale, Mme Ch. Bogaert, M. Bogaert, M. Mallet, M. Alfred Bailly, 2 sonnets (Alegro, Andante, Finale) pour piano et violon, Rubinstein — 3. Mme Rose Tribouillet, Le Rêve de Sibelius (pour violon et piano), Ch. Gounod — 4. M. Paul Deldick : Sonnet, Dupuis — 5. Si tu veux, Massenet — 6. M. Jacobs: Pantaisie sur les 12 quadrilles (pour violoncelle) Servais pièce — 6. Mme Rose Tribouillet : a La Fauvette du Solfège, Chansonnette, A. Ninon, Paolo Tosti — 7. M. Duvivier : a. Une drôle de soirée (scène comique), A. Cadec; b. Mon Rhumatisme, chansonnette, Lagnitas.

Deuxième partie

1. Orphéonistes Crick-Sicks : Noël, Compagnet, chœur, leurs solistes — 2. M. Jacobs : a. Rêve d'enfant, Schumann (violoncelle) (pour piano), Popper — 3. Mme Rose Tribouillet : Gélin, avec accompagnement de violoncelle, d'harmonium et de piano (MM. Jacobs, Bailly, Bogaert et Paul Stamp), Ch. Gounod — 4. M. Paul Daldyck : Grande scène Reine de S. Ba, Ch. Gounod — 5. M. Jacobs : a. Chanson Napolitaine, Godetis ; b. Danse des Elfes, Popper — 6. Mme Rose Tribouillet M. Paul Daldyck : Duo des Pêcheurs de Perles (La Bitémienne), Verdi — 7. M. Duvivier : a. Quel Sabbat (Grande scène comique), E. Lhuillier ; b. La Question des ses (conférence), J. Marc-Chantagne.

Grand-Théâtre de Lille. — Vendredi 21 décembre, à 7 h. 1/2 : *Le Président*, drame en 5 tableaux. — La *Sous-Préfet du Château-Bazard*, comédie-vaudeville en 3 actes.

Le bureau de location est ouvert à partir de dix heures.

PETITE CORRESPONDANCE

Un Lisse démocrate à Denain. — Non, il n'est pas *un lots de bonne du soir* pour la ville, il y a pour adversaires.

Mrie V. — Non, il n'était plus en fonctions. — *Pas le conditions sociales.* Le médecin et le commerçant sont libres dans leur appréciation.

Taille, 1 m 54. Poitrine, 0m78. Ils mesurent des mamans.

Ts Fauvrin.

Etat civil de Roubaix

Du 20 décembre

Naissances. — Hélène Lorenzant, rue d'Arcole coin rue 10 — Germaine Dupuis, rue de Lannoy 11 — Guiguette Lemaire 11 — Gerthe Thiercelin, boulevard de Mex, coin St-François 16 — Marin-Barr, Hôtel Dieu — Jules Remongin, Hôtel Dieu — Fernand Deny, rue Bernard 11 — Gerard Lemaire 11 — Blanche Rotteux, rue des Jugos, cour Dhotel 4 — Marc Des Igues, rue de l'Alma, *fort* Fresnes 18 — Berth Dengler, rue Mange 13 — Gerard Tiberghien, rue de France 13 — Jules Tellier, rue Bas-mont, cour Lordiant 31 — Alfred Vrayent, rue de Condé, cour Vicoman 11 — Marie Dubrulle, rue de la Guinguette 25.

Décès. — Camille Sagnard 5 ans 5 mois, rue du Fort 9 — Auguste Bernaert 5 ans, rue de Tourcoing 106 — Georges Lepoutre 10 mois, rue l'Alma, cour Leclercq 3 — Hortense Fremaux 13 ans, rue de Inain 55 — Pierre Vergnet 7 ans 11 mois, rue du Parc 5.

Mariages. — Entre : Joseph Vieillard, instituteur, 27 ans, rue St-Cloud et Hélène Hurt, 20 ans, rue du Bois 20.

Etat-Civil de Tourcoing

Du 20 décembre

Naissances. — Julien Mavisse, rue de Paris — Germaine Corneille, rue Leroux — Adolphe Mestier, rue de Mouveaux — Dophin Vanneuville, rue Gonot — François Decamps, Blanc-Seau — Gustave Engelsere, rue Blanc-Seau — Louis Colson, rue Haute — Marie Evrard, rue du Brun — Cécile Cornet, rue Gouthier — Jeanne Lebonnelle, rue Marlière — Jules Wayne, rue de la Fée.

Décès. — E. Dhalluin 62 ans, rentier, r. Grate 18 — Charles Le gre 65 ans, manufacturier, rue Nationale, cour Gallmes 9 — Pauline Wéliard 72 ans, sans profession, rue de Colbert 35 — Raymond Nutsens 3 ans, rue Haute 60.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 20 décembre 1894.

Toujours même fermeté, mais il n'y a quelques cas où que sur deux ou trois cas où le crédit qu'ils viennent de présenter successivement plusieurs affaires en public.

La 3 0/0 reste à 101.55.

La 3 1/2 0/0, à 107.42.

L'Italien commence à décrocher assez vivement à 89.37 et ne paraît pas devoir s'arrêter sur cette pente.

Très bonne tenue des sociétés de crédit.

On note le *Crédit Foncier* à 917.

Dans sa séance du 19 décembre, le Conseil d'administration a fixé à 25 francs par action, l'acompte à distribuer le 2 janvier sur le dividende de 1894.

La Compotir national d'Escompte est demandé à 550.

La *Société générale* s'échange très couramment à 476.

Tremport dansis émis le 18 courant a été, dit-on souscrit deux fois et demi aux guichets du *Crédit lyonnais*, qui présentait l'émission.

Les actions de cette Société montent à 618.75.

L'action des Chemins de fer Orientaux peu s'en un excellent marché, activé par la progression des *recettes sur l'année 1894*.

L'obligation du *Secteur électrique de la rive gauche de Paris* est recherchée à 495 : son revenu à 5.70 p. 0/0 est et les garanties qu'elle présente justifient cette faveur.

L'obligation des *chemins de fer économiques* est à 423.

BOURSE DE LILLE

du 20 décembre 1894

EMPRUNTS (VILLES ET ORGANISATIONS)

Lille 1867 (obl. 100), 155.50

ACTIONS BANQUES ET DIVERSES

B. Dorlidor et Cie (a 1000-500 p.), 1000.

Acièrie 1/12, 9200—Bully-Grenay le 1/2 sixième, 21-6, 2125. — Courrières le dixième, 4150, 4155 — Dourges, continue fraction, p. 77. — Drocourt le quart, 1/2 p. 2800, p. 8050. — Douvrin (a 1000 p.), 1315, 1320, n. 3000. — Marchienne (a 500 p.), n. 3335.

SPECTACLES & CONCERTS

Théâtre Desrousseaux. — L'opérette : *Le Cœur et la Main*, a été bien rendue jeudi soir par toute la troupe.

Mme Fanni était parfaite, le public l'a souvent applaudie dans le baryon, M. Lesquin, son digne partenaire.

M. L. Duvivier avait composé un roi Bobèche comme il en voit peu.

Les chœurs ont bien marché.

Programme des Spectacles et Concerts

Théâtre Desrousseaux. — Bureaux : 6 h. 1/2. Rideau : 8 heures précises. Du 20 décembre.

LE PETIT JACQUES

Drame en 5 actes

FLEUR DE THÉ

Opéra-bouffe en 3 actes

Tourcoing. Trente-cinq jours — 3 fois des fêtes, place Le Verrier — Du vi. 21 décembre.

MARTY E

Grand drame en 5 actes

VILLE DE TOURCOING

Salle des Fêtes. — Place Lavoisier. — Voici le programme du concert que la société des Orphéonistes Crick-Sicks, offrira à ses membres honoraires et bienfaiteurs, le samedi 28 décembre à 8 heures et demie du soir.

PROGRAMME

Première partie

1. Orphéonistes Crick-Sicks: 1810, scène chorale, Mme Ch. Bogaert, M. Bogaert, M. Mallet, M. Alfred Bailly, 2 sonnets (Alegro, Andante, Finale) pour piano et violon, Rubinstein — 3. Mme Rose Tribouillet, Le Rêve de Sibelius (pour violon et piano), Ch. Gounod — 4. M. Paul Deldick : Sonnet, Dupuis — 5. Si tu veux, Massenet — 6. M. Jacobs: Pantaisie sur les 12 quadrilles (pour violoncelle) Servais pièce — 6. Mme Rose Tribouillet : a La Fauvette du Solfège, Chansonnette, A. Ninon, Paolo Tosti — 7. M. Duvivier : a. Une drôle de soirée (scène comique), A. Cadec; b. Mon Rhumatisme, chansonnette, Lagnitas.

Deuxième partie

1. Orphéonistes Crick-Sicks : Noël, Compagnet, chœur, leurs solistes — 2. M. Jacobs : a. Rêve d'enfant, Schumann (violoncelle) (pour piano), Popper — 3. Mme Rose Tribouillet : Gélin, avec accompagnement de violoncelle, d'harmonium et de piano (MM. Jacobs, Bailly, Bogaert et Paul Stamp), Ch. Gounod — 4. M. Paul Daldyck : Grande scène Reine de S. Ba, Ch. Gounod — 5. M. Jacobs : a. Chanson Napolitaine, Godetis ; b. Danse des Elfes, Popper — 6. Mme Rose Tribouillet M. Paul Daldyck : Duo des Pêcheurs de Perles (La Bitémienne), Verdi — 7. M. Duvivier : a. Quel Sabbat (Grande scène comique), E. Lhuillier ; b. La Question des ses (conférence), J. Marc-Chantagne.

Grand-Théâtre de Lille. — Vendredi 21 décembre, à 7 h. 1/2 : *Le Président*, drame en 5 tableaux. — La *Sous-Préfet du Château-Bazard*, comédie-vaudeville en 3 actes.

Le bureau de location est ouvert à partir de dix heures.

PETITE CORRESPONDANCE

Un Lisse démocrate à Denain. — Non, il n'est pas *un lots de bonne du soir* pour la ville, il y a pour adversaires.

Mrie V. — Non, il n'était plus en fonctions. — *Pas le conditions sociales.* Le médecin et le commerçant sont libres dans leur appréciation.

Taille, 1 m 54. Poitrine, 0m78. Ils mesurent des mamans.

Ts Fauvrin.

Etat civil de Roubaix

Du 20 décembre

Naissances. — Hélène Lorenzant, rue d'Arcole coin rue 10 — Germaine Dupuis, rue de Lannoy 11 — Guiguette Lemaire 11 — Gerthe Thiercelin, boulevard de Mex, coin St-François 16 — Marin-Barr, Hôtel Dieu — Jules Remongin, Hôtel Dieu — Fernand Deny, rue Bernard 11 — Gerard Lemaire 11 — Blanche Rotteux, rue des Jugos, cour Dhotel 4 — Marc Des Igues, rue de l'Alma, *fort* Fresnes 18 — Berth Dengler, rue Mange 13 — Gerard Tiberghien, rue de France 13 — Jules Tellier, rue Bas-mont, cour Lordiant 31 — Alfred Vrayent, rue de Condé, cour Vicoman 11 — Marie Dubrulle, rue de la Guinguette 25.

Décès. — Camille Sagnard 5 ans 5 mois, rue du Fort 9 — Auguste Bernaert 5 ans, rue de Tourcoing 106 — Georges Lepoutre 10 mois, rue l'Alma, cour Leclercq 3 — Hortense Fremaux 13 ans, rue de Inain 55 — Pierre Vergnet 7 ans 11 mois, rue du Parc 5.

Mariages. — Entre : Joseph Vieillard, instituteur, 27 ans, rue St-Cloud et Hélène Hurt, 20 ans, rue du Bois 20.

Etat-Civil de Tourcoing

Du 20 décembre

Naissances. — Julien Mavisse, rue de Paris — Germaine Corneille, rue Leroux —